



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du lundi 9 décembre 2019

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 72

Présents : 45

Excusés : 19

Absents : 8

REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI NEUF DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TROIS DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ÉTAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 45

M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 19

Mme ARAB Dalila,	à	M. BAILLON Jean-François,
M. ATTIORI Olivier,	à	M. CAHENZLI Denis,
Mme AUTAIN Clémentine,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. BOUMEDJANE Karim,	à	M. CARRE Julien,
M. CHABANI Hamid,	à	Mme YERRO Georges-Marie,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme BELMOUDEN Fatima,
Mme ELSODY Arhella,	à	M. ZANGRILLI François
M. FERREIRA Lino,	à	M. MONTES Mathieu,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
Mme LAGARDE Aude,	à	M. MILLARD Jean-Luc,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. MANGIN Anthony,
Mme LAGNEAU Muriel,	à	M. AMARI Farid,
M. MARIOT Claude,	à	Mme VALLETON Martine,
Mme PINHEIRO Amélie,	à	M. CHAUSSAT Jacques,
Mme QUERUEL Marie-Jeanne,	à	M. CHALLIER Guy,
M. RAMADIER Alain,	à	Mme MAROUN Séverine,
Mme SAGNA Fatou,	à	M. GRAMFORT Mathieu,
M. SALINI Stéphane,	à	Mme COCOZZA Merzouba,
Mme VANDENABELLE Bernadette,	à	M. MAHMOUDI Yacine,

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 8

M. BARON Stéphane, Mme BOUR Patricia, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MIGNOT Didier, M. NICOLAS Frédéric, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SEGURA Angela,

SECRETARE DE SEANCE :

M. Thierry MEIGNEN

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 4.2 – Habitat (44 - 18 – 10)

Monsieur Guy CHALLIER, avec le pouvoir de Madame Marie-Jeanne QUERUEL, quitte l'assemblée

A la question 5.1 - Aménagement (45 – 19 – 8)

Monsieur Guy CHALLIER, avec le pouvoir de Madame Marie-Jeanne QUERUEL, rejoint l'assemblée

A la question 5.3 - Aménagement (46 – 19 – 7)

Madame Brigitte LEMARCHAND rejoint l'assemblée

A la question 8 – Equipement sportif et culturel (47 – 19 – 6)

Monsieur Didier MIGNOT rejoint l'assemblée

A la question 9.1 - Eau et assainissement (44 – 18 – 10)

Mesdames Véronique MOREIRA et Najet MABCHOUR (avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON) quittent l'assemblée, ainsi que Monsieur Bruno BESCHIZZA qui confie la présidence à Madame Martine VALLETON

A la question 10.1 – Ressources humaines (46 – 19 – 7)

Mesdames Véronique MOREIRA et Najet MABCHOUR (avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON) rejoignent l'assemblée

A la question 10.2 – Ressources humaines (47 – 19 – 6)

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence

A la question 11.1 – Finances (45 – 19 – 8)

Madame Véronique MOREIRA quitte définitivement l'assemblée et donne son pouvoir à Monsieur Robert WATTEZ, ainsi que Monsieur Jean-François BAILLON avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	5
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019	5
2 - POLITIQUE DE LA VILLE	5
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES RENFORCES (PERR) DES 4 CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D'ENVOL	5
3 - RENOVATION URBAINE	5
APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE 2008 EN VUE DE LA REPARTITION DES SUBVENTIONS REÇUES DE L'ANRU AU TITRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE DRANCY	5
4 - HABITAT	5
4.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE COPROPRIETE CHALANDS 2 A SEVRAN	5
4.2 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS - CONVENTIONS FINANCIERES POUR LE SOUTIEN A LA VEILLE ET OBSERVATION DES COPROPRIETES (VOC) DU TERRITOIRE ET POUR L'ETUDE DU PLAN DE SAUVEGARDE LES CARAVELLES A BLANC-MESNIL	5
5 - AMENAGEMENT	5
5.1 - AULNAY-SOUS-BOIS - AMENAGEMENT DU SITE PSA - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE	5
5.2 - SEVRAN-TERRER D'AVENIR CENTRE-VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GOUVERNANCE PARTENARIALE ET DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT RELATIF A LA ZAC SEVRAN TERRE D'AVENIR CENTRE-VILLE MONTCELEUX - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LESDITS DOCUMENTS	6
5.3 - LE BOURGET - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DU BOURGET, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)	6
5.4 - DRANCY - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DE DRANCY, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)	6
5.5 - MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET RENFORCE ET DU DROIT DE PRIORITE AUX COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DU BOURGET ET DE DRANCY	6
5.6 - DRANCY - APPROBATION DE LA VOLONTE DE L'OPH DE DRANCY DE MENER L'OPERATION D'AMENAGEMENT RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER GASTON ROULAUD A DRANCY	7
5.7 - DRANCY - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SIS ANGLE DES AVENUES JEAN JAURES, HENRI BARBUSSE ET RUE HENRI LONGATTE - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE	7
6 - URBANISME	7
PLU DE LA COMMUNE DE SEVRAN - PROJET CYCLE TERRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC	7
7 - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT	7
AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET	7
8 - EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL	7
8.1 - LE COLISEE - DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION, A LA MAINTENANCE, A L'ENTRETIEN, AU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT D'UN EQUIPEMENT DIT LE « COLISEE »	7
8.2 - LE COLISEE - CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION INVERSE AVEC LA SIPAC	8
9 - EAU ET ASSAINISSEMENT	8
9.1 - APPROBATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE BAINADE - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DE LA SEINE ET DE LA MARNE EN VUE DES JOP 2024 ET DE L'OUVERTURE DE SITES DE BAINADE PERENNES	8
9.2 - CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE L'EPT	8
10 - RESSOURCES HUMAINES	8
10.1 - VERSEMENT DES INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC DE SEVRAN	8
10.2 - CONVENTION ENTRE L'EPT ET LE COMITE D'ŒUVRES SOCIALES POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE PERSONNEL DE L'EPT	9
11 - FINANCES	9
11.1 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	9
11.2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020	9
11.3 - AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE PRECEDENT	9
11.4 - REVERSEMENT DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS DE L'ATTRIBUTION RELATIVE A LA COMPENSATION DES PERTES DE BASE DE COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) CONSTATEES EN 2016 POUR LA CESSATION D'ACTIVITE DU SITE PSA	10
12 - INFORMATION	10
DECISIONS DU PRESIDENT	10

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 14 octobre 2019.

2 - POLITIQUE DE LA VILLE

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES RENFORCES (PERR) DES 4 CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le PERR et tout avenant et document qui s'y rapporteront.
- **Autorise** le Président ou son représentant à solliciter les subventions les plus larges
- **Dit que** les dépenses et les recettes des actions portées par EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre du PERR seront inscrites au budget primitif de l'Etablissement Public Territorial.

3 - RENOVATION URBAINE

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE 2008 EN VUE DE LA REPARTITION DES SUBVENTIONS REÇUES DE L'ANRU AU TITRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention en vue de la répartition des subventions reçues de l'ANRU au titre de la convention partenariale n°329 pour le programme de rénovation urbaine de Drancy et tout document y afférent.

4 - HABITAT

4.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE COPROPRIETE CHALANDS 2 A SEVRAN

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention relative au nouveau Plan de Sauvegarde de la copropriété Chalands 2 à Sevran ci-annexée,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,
- **Autorise** le Président à signer toutes demandes de subventions relatives à la mission de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété Chalands 2, ainsi que les conventions afférentes,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

4.2 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS - CONVENTIONS FINANCIERES POUR LE SOUTIEN A LA VEILLE ET OBSERVATION DES COPROPRIETES (VOC) DU TERRITOIRE ET POUR L'ETUDE DU PLAN DE SAUVEGARDE LES CARAVELLES A BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention financière à signer entre Paris Terres d'Envol et la Métropole du Grand Paris, définissant les modalités du soutien de la métropole, à la veille et observation des copropriétés (VOC), ci-annexée.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la Veille et Observation des Copropriétés (VOC),
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions financières à signer entre Paris Terres d'Envol et la Métropole du Grand Paris, définissant les modalités du soutien de la métropole à l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde « Les Caravelles » au Blanc-Mesnil,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à l'élaboration du plan de sauvegarde « Les Caravelles » au Blanc-Mesnil,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

5 - AMENAGEMENT

5.1 - AULNAY-SOUS-BOIS - AMENAGEMENT DU SITE PSA - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL et M. CHALLIER) :

- **Approuve** le bilan de la concertation préalable en vue de l'aménagement du site PSA.
- **Dit que** la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
- **Dit qu'**ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis.
- **Dit que** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

5.2 – SEVRAN-TERRER D'AVENIR CENTRE-VILLE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GOUVERNANCE PARTENARIALE ET DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT RELATIF A LA ZAC SEVRAN TERRE D'AVENIR CENTRE-VILLE MONTCELEUX – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LESDITS DOCUMENTS

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 1 abstention : Mme ROLAND IRIBERRY) :

- **Approuve** le projet partenarial d'aménagement.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit document.

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 1 abstention : Mme ROLAND IRIBERRY) :

- **Approuve** la convention partenariale de gouvernance relative à l'opération Sevrans Terre d'Avenir-Centre-Ville-Montceuleux.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit document.

5.3 – LE BOURGET – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DU BOURGET, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOI ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 NPPV : M. BESCHIZZA et M. CAHENZLI) :

- **Approuve** le protocole foncier et la convention d'intervention foncière entre la commune du Bourget, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) selon les projets joints en annexe ainsi que l'ensemble de ses annexes cartographiques.
- **Autorise** le Président à signer, au nom du territoire de Paris Terres d'Envol, le protocole foncier et la convention d'intervention foncière, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

5.4 – DRANCY – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DE DRANCY, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOI ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 NPPV : M. BESCHIZZA et M. CAHENZLI) :

- **Approuve** le protocole foncier et la convention d'intervention foncière entre la commune de Drancy, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) selon les projets joints en annexe ainsi que l'ensemble de ses annexes cartographiques.
- **Autorise** le Président à signer, au nom du territoire de Paris Terres d'Envol, le protocole foncier et la convention d'intervention foncière, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

5.5 – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET RENFORCE ET DU DROIT DE PRIORITE AUX COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DU BOURGET ET DE DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Délègue** l'exercice du droit de préemption simple et renforcé à la commune du Bourget sur l'ensemble de son territoire à l'exception :
 - Des périmètres d'intérêt territorial,
 - Des périmètres d'intervention foncière prévus dans le projet de convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune du BOURGET et l'EPT dénommés « Carrefour Lindbergh », « Firmin Bourgeois », « Pôle Gare – ZAC Bienvenue Gare » et « RN2 – Avenue de la Division Leclerc » reportés dans les cartographies annexées à la présente délibération.
- **Délègue** l'exercice du droit de préemption simple et renforcé à la commune de Drancy sur l'ensemble de son territoire à l'exception :
 - Des périmètres d'intérêt territorial,
 - Des périmètres d'intervention foncière prévus dans le projet de convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Drancy et l'EPT dénommés « Gare du Bourget », « Quartier Avenir Parisien », « Gare Drancy-Bobigny », « Gare RER de Drancy », « Avenue Marceau », « Avenue Henri Barbusse-Jean Jaurès », « Energie Parc » reportés dans les cartographies annexées à la présente délibération.
- **Délègue** l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé, au Président de l'EPT, dans les périmètres d'intérêt territorial et dans les périmètres d'intervention foncières précités prévus par les projets de conventions d'intervention foncière entre :
 - l'EPFIF, la commune du Bourget et l'EPT,
 - l'EPFIF, la commune de Drancy et l'EPT
- **Autorise** le Président à déléguer le droit de préemption urbain et renforcé dans les périmètres précités conformément à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.
- **Délègue** l'exercice du droit de priorité conformément à l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme dans les périmètres prévus dans les conventions d'intervention foncière précitées, au Président de l'EPT et autorise ce dernier à déléguer ledit droit de priorité conformément à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.
- **Précise** que les périmètres des délégations de l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé et du droit de priorité consenties aux autres communes et au Président de l'EPT par la délibération n°70 du 24 juin 2019 relative à la

délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé et du droit de priorité aux communes et au président en fonction des territoires demeurent inchangés.

- **Précise** que la présente délibération sera affichée en mairie du Bourget, de Drancy et au siège de l'EPT pendant un mois. Mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département. Par ailleurs, une copie de la délibération et de ses annexes sera adressée au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.

5.6 – DRANCY – APPROBATION DE LA VOLONTE DE L'OPH DE DRANCY DE MENER L'OPERATION D'AMENAGEMENT RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER GASTON ROULAUD A DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour, 1 NPPV : M. MANGIN) :

- **Autorise** l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud et diligenter pour ce faire l'ensemble des actions nécessaires à sa poursuite.
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois, au siège de l'OPH de Drancy situé 27 rue Roger Petieu à Drancy, ainsi qu'à la Mairie de Drancy, située place de l'Hôtel de Ville.

5.7 – DRANCY – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SIS ANGLE DES AVENUES JEAN JAURES, HENRI BARBUSSE ET RUE HENRI LONGATTE – DEMANDE D'OUVREURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier d'enquête parcellaire.
- **Sollicite** auprès du Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire
- **Autorise** le Président à solliciter auprès du Préfet, à l'issue de l'enquête publique, l'arrêté de cessibilité pour les parcelles identifiées comme étant nécessaires à la réalisation du projet
- **Autorise** le Président à signer tous les actes se rapportant à cette procédure.

6 – URBANISME

PLU DE LA COMMUNE DE SEVRAN – PROJET CYCLE TERRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du bilan de la mise à disposition du dossier au public et précise que les remarques formulées n'appellent pas de changement du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Sevrans.
- **Approuve** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Sevrans afin de permettre la réalisation du projet Cycle Terre au sein de la zone d'activités Bernard Vergnaud.
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT et en mairie de Sevrans pour une durée d'un mois et que mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme aux articles R153-20 et R153-21.
- **Précise** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Précise** que conformément aux dispositions de l'article L153-48 du code de l'urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet de Seine-Saint-Denis.

7 – DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage portant sur la réalisation des travaux d'aménagement du Vallon du Sausset et l'intégration de la Métropole du Grand Paris au titre de sa compétence GEMAPI
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage et tout document y afférent.

8 – EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL

8.1 - LE COLISEE – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION, A LA MAINTENANCE, A L'ENTRETIEN, AU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT D'UN EQUIPEMENT DIT LE « COLISEE »

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 8 abstentions : Messieurs MEIGNEN, VAZ, CARRE, BOUMEDJANE, CHALLIER et Mesdames COMAYRAS, LEMARCHAND, QUERUEL) :

- **Approuve** le choix de la société S-PASS TSE en tant que délégataire de service public titulaire du contrat de concession relatif à l'exploitation, à la maintenance, à l'entretien, au gros entretien renouvellement d'un équipement multifonctionnel, dit le « Colisée ».
- **Approuve** le projet de contrat de concession relatif à l'exploitation, à la maintenance, à l'entretien, au gros entretien renouvellement d'un équipement multifonctionnel, établi pour une durée de 20 ans à compter de la date de mise à disposition en exploitation du Colisée, et ses annexes (jointes en annexe).
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à signer le contrat de concession et ses différentes annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération.
- **Autorise** le versement de 24 998 715 € constants au titre de la compensation liées aux activités de service public sur la durée du contrat.
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution du contrat de concession et à la présente délibération.

8.2 – LE COLISEE – CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION INVERSE AVEC LA SIPAC

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 8 abstentions : Messieurs MEIGNEN, VAZ, CARRE, BOUMEDJANE, CHALLIER et Mesdames COMAYRAS, LEMARCHAND, QUERUEL) :

- **Décide** de conclure avec la SIPAC un bail à construction inversé d'une durée de 30 ans concernant plusieurs parcelles d'une contenance globale de 40 000 m² correspondant au terrain d'assiette du projet du Colisée aux conditions suivantes :
 - Acceptation par le bailleur, la SIPAC, de la dérogation au principe selon lequel à l'expiration d'un bail à construction, toutes les constructions édifiées en cours de bail sur le terrain deviennent automatiquement la propriété du bailleur
 - Versement, à la signature de l'acte authentique de réitération du bail, du montant correspondant à la valeur actuelle du terrain (90 € m²) soit 3 600 000 euros, puis versement d'un loyer annuel intégrant l'évaluation de la plus-value du terrain en fin de bail générée par l'équipement construit (140 € m²), soit 65 700 €
 - Sous conditions suspensives suivantes : attribution du contrat de concession de service public pour l'exploitation du Colisée, attribution du marché de conception réalisation de l'équipement et obtention du permis de construire purgé de tout recours
- **Décide** de prendre en charge les frais, droits et honoraires résultants de l'établissement de ce bail à construction,
- **Autorise** le Président à signer la promesse de bail à construction et les actes y afférents, ainsi que l'acte authentique de réitération du bail, dès lors que les conditions suspensives seront réalisées,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

9 – EAU ET ASSAINISSEMENT

9.1 - APPROBATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE BAINNADE - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DE LA SEINE ET DE LA MARNE EN VUE DES JOP 2024 ET DE L'OUVERTURE DE SITES DE BAINNADE PERENNES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le protocole d'engagement sur le plan d'actions baignade.
- **Engage** le territoire dans les actions correspondant à sa compétence assainissement prévues dans le protocole d'engagement et dans la limite de ses crédits disponibles.
- **Autorise** le président à signer le protocole d'engagement.

9.2 – CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE L'EPT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de convention cadre pour la mise en compatibilité du réseau de distribution d'eau potable de l'EPT Paris Terres d'Envol exploité par la société SUEZ Eau France, nécessaire à la réalisation du Grand Paris Express.
- **Autorise** le président à signer la convention.

10 – RESSOURCES HUMAINES

10.1 – VERSEMENT DES INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC DE SEVRAN

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mesdames DUBOE et DE CARVALHO) :

- **Accorde** l'indemnité de conseil au comptable public pour la durée du mandat et la durée de fonction du comptable public
- **Approuve** le versement d'une indemnité de conseil à Mme GINDRAT Catherine, trésorière principale à Sevrans d'un montant brut en référence au traitement brut annuel correspondant au maximum à l'indice majoré 150, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019
- **Approuve** le versement d'une indemnité de conseil à M TORRES Jean Yves, trésorier principal à Sevrans d'un montant brut en référence au traitement brut annuel correspondant au maximum à l'indice majoré 150 du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019

- **Approuve** le versement d'une indemnité de conseil à M CHAPALAIN Christian, trésorier principal à Sevran d'un montant brut en référence au traitement brut annuel correspondant au maximum à l'indice majoré 150 à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **Dit** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

10.2 - CONVENTION ENTRE L'EPT ET LE COMITE D'ŒUVRES SOCIALES POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE PERSONNEL DE L'EPT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention pluriannuelle de subvention du Comité des Œuvres Sociales, ci-annexée, dont le montant est déterminé annuellement, dans le cadre du vote du budget primitif.

11 – FINANCES

11.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 613 918 € :
 - Section d'exploitation 196 464 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
011	Charges à caractère général	-220 990,00	
70	Vente de produits		196 464.00
023	Virement à la section d'investissement	417 454.00	
		196 464.00	196 464.00

- Section d'investissement 417 454 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
021	Virement de la section de fonctionnement		-417 454.00
21	Immobilisations corporelles	104 867.00	
23	Immobilisations en cours	312 587.00	
		417 454.00	417 454.00

11.2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** de la communication d'un rapport d'orientations budgétaires ci-annexé et de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020.

11.3 – AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif principal dans les limites suivantes :

Budget principal

Chapitre	Montant voté au BP en €	Ouverture de 25 % des crédits d'investissement au 01/01/2020 en €
20 immobilisations incorporelles	1 286 168.00	321 542.00
204 Subvention d'investissement versées	7 946 588.00	1 986 647.00
21 immobilisations corporelles	10 844 353.00	2 711 088.00
23 immobilisations corporelles en cours	4 570 000.00	1 142 500.00
27 autres immobilisations financières	134 000.00	33 500.00
TOTAL	24 781 109.00	6 195 277.00

- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20, 204, 21, 23 et 27.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine Saint-Denis au Trésorier principal de Sevran.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 avant le vote du budget annexe primitif assainissement dans les limites suivantes :

Budget assainissement

Chapitre	Montant voté au BP en €	Ouverture de 25% des crédits d'investissement au 01/01/2020 en €
20 immobilisations incorporelles	646 000.00	161 500.00
21 immobilisations corporelles	6 272 346.27	1 568 087.00
23 immobilisations corporelles en cours	6 052 837.00	1 513 209.00
45 opérations pour compte de tiers	750 000.00	187 500.00
TOTAL	13 721 183.27	3 430 296.00

- Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20, 21, 23 et 45.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Trésorier principal de Sevrans.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 avant le vote du budget annexe primitif eau potable de Blanc Mesnil dans les limites suivantes :

Budget eau potable de Blanc-Mesnil

Chapitre	Montant voté au BP en €	Ouverture de 25% des crédits d'investissement au 01/01/2020 en €
20 immobilisations incorporelles	421 560.65	105 390.00
21 immobilisations corporelles	2 444 406.80	611 102.00
TOTAL	2 865 967.45	716 492.00

- Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20 et 21.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine Saint-Denis et au Trésorier principal de Sevrans.

11.4 – REVERSEMENT DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS DE L'ATTRIBUTION RELATIVE A LA COMPENSATION DES PERTES DE BASE DE COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) CONSTATEES EN 2016 POUR LA CESSATION D'ACTIVITE DU SITE PSA

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide d'accepter le reversement dans sa totalité la compensation pour perte de base de la ville d'Aulnay-sous-Bois à hauteur de 1 548 254 €.
- Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le chapitre 73.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite à M. le Préfet de Seine Saint-Denis et à Mme la Trésorière Principale de Sevrans.

12 – INFORMATION

DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

N°65 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 61 AVENUE DE LA REPUBLIQUE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AW N°481

N°66 – AFFAIRES GENERALES – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE ETABLIE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA SELARL CABINET CABANES - CABANES NEVEU ASSOCIES EN QUALITE D'INTERVENANT EN DEFENSE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENTRE LA SA AEROPORTS DE PARIS ET LE MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

N°67 – VIE INSTITUTIONNELLE – MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'AFFECTATION DU PARKING DU PIR POLE DU VERT GALANT - AVENUE GILBERT BERGER A TREMBLAY-EN-FRANCE

N°68 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE LOT 14002 DU BIEN SIS 219 AVENUE DESCARTES AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION BI N°0015

N°69 – VIE INSTITUTIONNELLE – COTISATION 2019 A L'ASSOCIATION CLUB DES ACTEURS DU GRAND ROISSY

N°70 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION FSE POUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE ET AU SUIVI POST-CREATION, DANS LE CADRE DE L'AXE 3 DES ITI

N°71 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. BEN MOHAMED – 7 AVENUE DES LAVANDIERES – 93420 VILLEPENTE

N°72 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME TRAORE GAOUSSOU – 34 AVENUE SALVADOR ALLENDE – 93420 VILLEPINTE

N°73 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. BOULOUARD – 12 AVENUE DES LAVANDIERES - 93420 VILLEPINTE

N°74 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MME PERRET – 15 AVENUE DE LA PLAINE – 93420 VILLEPINTE

N°75 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME VACCARI – 19 RUE DU SANATORIUM – 93420 VILLEPINTE

N°76 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. PONNOU LOURDESSAMY – 81 BOULEVARD CIRCULAIRE – 93420 VILLEPINTE

N°77 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MME SOUADI – 17 ALLEE LOUIS BREGUET – 93420 VILLEPINTE

N°78 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. DELEZAY – 148 RUE DE BERRY – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N°79 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME MEZZOGH – 2 VILLA TOURTERELLES – 93420 VILLEPINTE

N°80 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE VALHESTIA – RESIDENCE MICROPARK – 33 RUE DES CHARDONNERETS – ZAC PARIS NORD 2 – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N°81 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME LONGUEIRA – 40 RUE DE BEARN – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N°82 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME MADI MOHAMED – 9 ALLEE ELSA TRIOLET – 93420 VILLEPINTE

DECISION N°83 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH POUR LE SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - JEAN PERRIN.

DECISION N°84 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSES DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH JEAN PERRIN.

DECISION N°85 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ETUDE D'EVALUATION DES PLANS DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES CHALANDS 1 ET MARGUERITE.

DECISION N°86 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH POUR L'ETUDE D'EVALUATION DES PLANS DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES CHALANDS 1 ET MARGUERITE.

DECISION N°87 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ETUDE D'EVALUATION DES PLANS DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES CHALANDS 1 ET MARGUERITE.

N°88 – ASSAINISSEMENT – DEMANDE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) POUR LA RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS, RUE DE LA REPUBLIQUE, ENTRE LA RUE DES ECOLES ET LE COLLEGE DU PARC

N°89 – ASSAINISSEMENT – DEMANDE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) POUR LA RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS, ROUTE DE BONDY, ENTRE L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET L'AVENUE DE TOULOUSE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance
Thierry MEIGNEN

Le président
Bruno BESCHIZZA

 ~~_____~~

Certifié affiché du
Bruno BESCHIZZA 20 DEC. 2019 au



 ~~_____~~